



Mécanicien "séquestrant" une pièce de moteur [résolu]

Par **mwamwa1966_old**, le **01/09/2007** à **12:17**

Bonjour,

ma question concerne un litige avec un mécanicien de marine.

Je ne sais pas trop dans quelle catégorie juridique le classer : Droit commercial? droit de la consommation? droit pénal? droit civile?

Depuis un mois et demi, un mécanicien de marine détient une pièce du moteur de mon bateau (un compresseur, en l'occurrence).

Cette pièce était en panne et ce mécanicien visiblement surbooké a démonté la pièce pour la réparer, mais pris par de multiples chantiers il n'a pas eu le temps de s'occuper de la pièce. Ne répondant jamais au téléphone et racontant des histoires (de "difficultés de la réparation", "d'autant que j'essaie de bricoler un truc qui sera bien moins cher pour vous..." ou "je fais ça pour vous rendre service":twisted: :twisted:)... Enfin les rares fois nous avons eu un contact avec lui.

Nous avons une carte de visite, mais l'adresse de sa société n'y apparaît pas. C'est cependant un mécanicien connu sur le port d'ajaccio... Pas toujours apprécié, d'ailleurs...

Après lui avoir à plusieurs reprises envoyé des sms (seul moyen de communication qu'il semble accepter de consulter) pour lui manifester notre impatience d'abord, notre colère ensuite, je ne sais plus trop quoi faire. Il reste désespérément injoignable.

Pourriez-vous me dire s'il est responsable d'un délit pénal (lequel?) au bien si sa responsabilité juridique peut-être mise en cause?

Existe-t-il un moyen juridique de le contraindre à restituer la pièce?

Merci par avance si vous trouvez le temps de lire ce long post... et surtout d'y répondre!

[fluo]Résolu le 04/09 pièce restituée..[/fluo]